



# Rapport de gestion 2023

---

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 24.06.2024

Municipal concerné : M. Aurel Matthey, municipal



<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Situation .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Conclusion.....</b>	<b>3</b>



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Pour la première fois et à la demande du bureau du Conseil, ce préavis vous est présenté séparément du préavis relatif aux comptes communaux.

### 2. Situation

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation le rapport de gestion de l'année 2023 de la Commune de Hautemorges.

### 3. Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 09/2024
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion;

Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2024.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliérou

M.-C. Gilliérou



J. Urben

J. Urben

Annexe : - Rapport de gestion 2023